isthme sévère à éosinophiles (§ 8300000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 février 2018). A conserver par le médecin-spécialiste demandeur et à tenir à disposition du médecin-conseil du bénéficiai	re concerné.
– Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation à l'O.A.) :	
(nom)	
l- <u>Eléments à attester par le médecin-spécialiste en pneumologie pour les bénéficiaires âgés de (</u> attaché à un hôpital universitaire pour les bénéficiaires âgés entre 6 et 17 ans :	S ans ou plus ou le pédiatre
le soussigné, certifie que le bénéficiaire mentionné ci-dessus, pesant பபப kgs est atteint d'asthme s nsuffisamment sous contrôle malgré un traitement quotidien par corticoïdes inhalés à forte dose et un b lurée d'action conformément aux dernières recommandations GINA, et qu'il remplit simultanément toutes la lurée 8300000 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 février 2018.	êta2-agoniste inhalé à longue
ı Il s'agit d'un bénéficiaire n'ayant jamais reçu de traitement par cette spécialité :	
Entretien de bon usage du médicament réalisé par un pharmacien ou un(e) infirmièr(e) ou un(e) kinésithérapeute spécialisé(e)	
Date entretien 1	
Date entretien 2	
Obstruction bronchique confirmée par spirométrie (bénéficiaires >= 18 ans)	
VEMS (%)	
Taux sanguin d'éosinophiles dans les 12 mois précédent l'instauration de cette spécialité	
Date test	
Taux, par µl (doit être > 300)	
Taux sanguin d'éosinophiles au moment de l'instauration de cette spécialité	
Date test	
Taux , par µl (doit être > 300) Traitement quotidien	
Corticoïde inhalé à haute doses : nom	
Dose (μg/jour)	
Bêta2-agoniste inhalé à longue durée d'action : nom	
Dose (μg/jour)	
Si combinaison fixe, indiquer le nom du médicament	
Le bénéficiaire est insuffisamment contrôlé malgré les médicaments mentionnés ci- dessus	
Au moins 2 hospitalisations ou 2 traitements au service des urgences pour asthme sévère dans les 12 mois précédents	OUI/NON
Bénéficiaire cortico-dépendant : traité avec des corticoïdes oraux à la dose quotidienne de 4 mg methylprednisolone ou plus, ou 5 mg de prednisolone ou plus depuis au moins 6 mois pour des adultes	OUI/NON
AU moins 2 exacerbations sévères documentées dans les 12 mois précédents . (Aggravation de l'asthme nécessitant une corticothérapie systémique d'au moins 3 jours ET/OU hospitalisation ET/OU visite aux urgences)	OUI/NON
Nombre d'exacerbations sévères (12 derniers mois) : Dates des dernières exacerbations sévères / hospitalisations dans les 12 mois précédents:	
(1)	
Il s'agit d'un bénéficiaire ayant déjà été traité par cette spécialité dans le cadre des études cliniques ou ur	bénéficiaire qui a déjà été
raité par un anticorps monoclonal pour l'asthme.	
II - Identification du médecin spécialiste mentionné ci-dessus au point II :	
(nom)	
_1 - (n° INAMI)	
/(date)	

(cachet)

ANNEXE B : description clinique avant l'initiation du traitement avec la spécialité pharmaceutique à base de mépolizumab pour

(signature du médecin)